

# Pour une finance accessible et adaptée au service de la Métropole rémoise et de tous ses acteurs

## Un vaste sujet et une action nécessaire de vulgarisation et d'appui

Les raisons sont multiples mais trois d'entre elles paraissent majeures :

### LA FINANCE, SES COMPLEXITÉS ET SES CRISES :

A l'image d'un être vivant, la finance représente à la fois plusieurs fonctions vitales et certains organes indispensables à la vie économique, sociale, sociétale, culturelle, d'une communauté humaine et de son territoire de rayonnement, en inter relation avec le monde qui l'entoure. L'écosystème de la finance est vaste, complexe, rarement connu ou compris dans sa globalité. De nombreux acteurs n'en ont qu'une vision partielle, directement dépendante de leurs milieux d'appartenance, ou de leurs trajectoires respectives. Ils le subissent ou l'ignorent souvent. La diversité des processus de décision ou leurs justifications peuvent être déroutants et contraignants.

Ce système financier, comme d'autres systèmes, est souvent confronté à des crises plus ou moins majeures. Leurs conséquences peuvent se traduire par des muta-

tions multiples et diverses, aux impacts parfois très significatifs. La crise financière mondiale dès 2007, dite crise des subprimes, a fait craindre des catastrophes dans l'industrie bancaire. La faillite de la banque américaine Lehman Brothers et les perturbations induites sur les marchés financiers à l'époque sont à l'origine d'une véritable transformation de l'industrie bancaire dans le monde, pour des raisons essentiellement prudentielles, face aux risques systémiques potentiels de ce secteur d'activités. Le COMITE de BÂLE III, instance mondiale de supervision et de régulation du système financier, a formulé des propositions de réglementation bancaire complémentaires et consécutives à cette crise majeure. Ces règles, dites BÂLE III, constituent des contraintes significatives nouvelles pour les Banques, dans leur fonction première d'INTERMEDIATION entre les apporteurs de capitaux (par l'épargne) et les demandeurs de capitaux (par le crédit) pour le financement de l'Economie.

### LES EFFETS DE CYCLES ET LES MUTATIONS MULTIPLES :

La planète Terre connaît (comme toujours) des évolutions profondes, de plus en plus rapides, génératrices de cycles fréquents et de transformations conséquentes. L'économie mondiale semble connaître actuellement un ralentissement significatif, avec des incidences majeures sur les composantes de la Finance (Epargne – taux d'intérêt – monnaies – endettement public et privé – déficits publics – accès aux capitaux).

Des pans entiers de l'Economie sont concernés par ces effets de cycles. De nombreuses branches d'activités et des acteurs privés ou publics ont à faire face à des adaptations rapides, en profondeur, aux incidences financières immédiates. Des évolutions technologiques accentuent ces changements, à la mesure de leurs caractéristiques et leurs accélérations.

La révolution numérique en est un exemple saillant.

### LA RÉFORME TERRITORIALE EN FRANCE :

Décidée par le législateur, elle va se traduire par une modification du nombre de Régions et donc de leurs contours géographiques. Les conséquences restent à être bien appréhendées puis à être intégrées dans les stratégies futures d'animation de ces nouveaux territoires. Concernant nos territoires de proximité, il convient d'établir rapidement l'analyse et le diagnostic de ces décisions législatives en matière d'impact sur notre organisation sociétale.

Mais à ce stade, une proposition nous paraissant vraiment pragmatique est de construire notre proximité de décision et d'action dans une dynamique métropolitaine rémoise, intégrée dans un nouveau périmètre territorial administratif qui devra faire la preuve, dans le long terme, de sa réelle efficacité. Reims et ses environs, ainsi que leurs composantes respectives, seront éloignées de Strasbourg et proches de Paris. Il faut donc opter pour l'efficacité et la réalité.

## L'écosystème de la finance : une esquisse de ses principales composantes

### AU CŒUR DE CELUI-CI : LA FONCTION MAJEURE DU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE :

Cette fonction vitale répond au moins à une « Loi fondamentale et universelle » : LA LOI DU CASH (liquidités indispensables), pour la création et les transferts de valeur entre les acteurs.

Dans cet écosystème ouvert, les acteurs consommateurs de capitaux sont avant tout :

- Les entreprises de toutes natures et de toutes tailles, privées ou publiques, génératrices de valeur économique (mais pas seulement) et donc sources de croissance, d'innovation, d'emplois et de répartition de richesses, et assujetties pour nombre d'entre elles aux prélèvements d'impôts et taxes, ou à leurs collectes.

- Les particuliers, véritables forces vives, contributeurs en termes de compétences et de travail, à la fois consommateurs et épargnants, ainsi que sujets d'impôts et taxes.

- Les acteurs publics institutionnels, véritables facilitateurs et régulateurs des organisations sociétales et humaines constituant la nation active, dans un

monde ouvert aux autres.

- Les collectivités publiques territoriales, investisseurs et gestionnaires d'infrastructures et de patrimoines publics au service de la Société.

### LES POURVOYEURS DE CAPITAUX :

De natures diverses dans leurs modalités de fonctionnement, leurs statuts juridiques et leurs positionnements dans la hiérarchie des acteurs, ils participent à la finance directe et indirecte, selon qu'ils interviennent directement ou non auprès des agents économiques en recherche de capitaux. L'inventaire sommaire de ces financeurs peut se présenter ainsi :

### Les institutions publiques internationales et nationales :

- La Banque Mondiale créée en 1944 avec l'objectif de relever l'Europe de la guerre, elle accorde aujourd'hui des crédits à des pays dans le besoin.

- La Banque Centrale Européenne, instituée le 1<sup>er</sup> juin 1998, met en œuvre la politique monétaire unique dans la zone Euro et constitue l'organe faitier de l'Euro-Système constitué avec les Banques Centra-

les Nationales de la zone Euro.

- La Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) instituée par le Traité de Rome et créé en 1958, pour financer des projets dans les pays de l'Union Européenne et des pays partenaires.

- La Banque de France :

Dans le cadre de l'Euro Système, elle mène des actions de politique monétaire, garantissant le pouvoir d'achat de l'euro, Institut d'émission, elle produit une partie des billets en euros,

Superviseur financier, elle surveille, pour le compte de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) les établissements de crédit, les entreprises d'assurance et les mutuelles, afin de protéger les clients et les assurés, et de garantir la stabilité financière,

Institution de la République, elle assure la médiation du crédit, le traitement du surendettement des particuliers, et la gestion de fichiers de renseignements,

Garant de la stabilité monétaire, elle met en œuvre en France la politique monétaire décidée par la BCE,

Garant de la sécurité des moyens de paiements,

Au service des entreprises : évalue leur solidité, attribue une cotation et leur fournit des diagnostics économiques et financiers,

Gardien des réserves de change de la France, conserve et gère les réserves en or et en devises.

- La Caisse des Dépôts et Consignations Activités d'intérêt général pour compte de l'Etat et des collectivités territoriales, Investisseur Institutionnel dans de grandes entreprises,

Activités concurrentielles dans l'immobilier, le développement des entreprises, les réalisations d'infrastructures, les services et l'environnement.

- La Banque Publique d'investissement (BPI) : créée par la loi du 31/12/2012, est un organisme de financement et de développement des Entreprises. Elle regroupe OSEO, CDC Entreprises, le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) et le FSI Région. Elle est en particulier en charge de soutenir les petites et moyennes entreprises et les entreprises innovantes en appui des politiques publiques de l'Etat et des Régions.

**Les Banques françaises et étrangères :**  
- Les Banques de détail, les Banques Privées, les Banques d'entreprises et les Banques d'investissement.

**Le secteur des Assurances :**  
- Assurance vie, Assurance-crédit, Assurance-caution, Assurance-dommages.

**Les Etablissements spécialisés :**  
- Crédit-bail, Crédit à la consommation, Affacturage, Autres.

**Les Marchés Financiers :**  
- Ils représentent les deuxièmes pourvoyeurs de financements (directs ou indirects) derrière les Banques et se caractérisent par leurs spécificités respectives : les marchés d'actions, les marchés de taux d'intérêt, le marché monétaire (pour le

court terme), le marché obligataire (pour le moyen – long terme), le marché des changes (Forex), les marchés de matière première et de produits de base.

**Les acteurs du Capital Investissement :**  
- Les Fonds dédiés, pour la création d'entreprises, l'amorçage, le développement, la transmission, l'innovation et le retournement dans les entreprises.  
- Les Business Angels, essentiellement au service des créateurs d'entreprises innovantes.

**Les nouveaux acteurs ou supports de la Finance :**  
- Le financement participatif (crowdfunding) est un nouveau mode de financement par mobilisation de capitaux, généralement de faible montant, auprès

d'un large public, en vue de financer des projets entrepreneuriaux ou diversifiés (culturels – humanitaires – autres). Ce secteur est désormais encadré par plusieurs textes dont l'ordonnance 2014-559 du 30 mai 2014. Il semble se développer rapidement, facilité en cela par la révolution numérique avec ses applications internet.

- Le crédit inter-entreprise : objet d'un amendement récent présenté dans le cadre du vote de la Loi MACRON, permettra à un donneur d'ordres d'aider ses sous-traitants qui n'auraient pas les moyens financiers de faire face à une augmentation de leurs commandes. Il s'agit là d'une avancée importante dans la rouverture des besoins en fonds de roulement, et une brèche dans le monopole bancaire.

**LES INSTANCES ADMINISTRATIVES DE CONCERTATION ET DE COORDINATION :**

- La Médiation du Crédit, au niveau national et dans chaque département.  
- Le Comité Régional et les Comités Départementaux de Financement de l'Economie.  
- La Commission des Chefs de Services Financiers de l'Etat.  
- La Médiation Inter-Entreprises.

**LES PROFESSIONS DU CHIFFRE** (Experts Comptables – Commissaires aux Comptes), **DU DROIT** (Avocats – Notaires) et **DU CONSEIL** (Consultants).

**LES TRIBUNAUX, CIVILS OU DE COMMERCE**, dans leurs rôles préventifs en cas de difficultés majeures des entreprises ou d'autres acteurs de l'Economie.

## Pour une finance accessible et adaptée, au service des acteurs de la Métropole rémoise

Cette réflexion n'est pas récente. Elle fut engagée dès 2012, par le monde régional des Entreprises, alors que la crise financière née en 2007 se traduisait par des difficultés croissantes en matière d'accès aux capitaux, pour des acteurs de plus en plus nombreux. À côté des entreprises, les autres sphères étaient également concernées par ce durcissement, que ce soit les particuliers, mais également le domaine public dans ses contours territoriaux (Communes – autres Communautés territoriales) ou dans ses missions institutionnelles (établissements publics notamment).

L'idée était donc de mettre sur pied une structure de vulgarisation et d'animation de l'écosystème de la finance dans notre proximité régionale, à l'image des sept places financières existantes en France, toutes inspirées par la Place Financière de Paris, un acteur-clé au service de l'économie.

Mise en chantier en tant que projet d'animation depuis près de trois ans et lancée officiellement le 20 février 2014, CHAMPAGNE ARDENNE PLACE FINANCIERE était alors considérée comme une première dans sa dimension régionale. Hélas, cette structure n'est toujours pas opérante à ce jour et elle ne pourra plus être reconnue comme telle dans le contour de la nouvelle région regroupant l'Alsace, la Lorraine et la Champagne-Ardenne. Les Alsaciens ne l'accepteront pas et ont déjà structuré depuis des années leur dispositif STRASBOURG ALSACE PLACE FINANCIERE. Au surplus, le devenir de chacune des quatre instances champardennaises fondatrices de ce projet régional est exposé lui également aux incidences de la création de cette nouvelle région élargie. Le projet Champagne-Ardenne Place Financière est donc en passe de devenir un mort-né.

**L'accès aux capitaux : Une situation en progrès mais des besoins encore loin d'être satisfaits :**

Un très récent article de la presse économique évoque les défis 2015 du financement des entreprises : S'appuyant sur deux récents rapports de l'OCDE (le financement des PME et des Entrepreneurs) et les constats d'un grand cabinet d'expertise, les difficultés récurrentes d'accès au financement bancaire des PME

se confirment, avec des écarts de taux d'intérêt notables entre petites structures et grandes entreprises.

« Avec BÂLE III, les banques demandent d'avantage de cautions et de garanties aux entreprises. On parle beaucoup de la participation des assureurs dans le financement des entreprises. Cela va dans le bon sens mais la réforme n'est pas assez ambitieuse », cite un expert.

« Le PEA – PME n'est pas à la hauteur des enjeux – J'aurais aimé qu'une mesure PEA soit dédiée au non coté », cite un autre professionnel. « Il faudrait également d'avantage de fonds spécialisés afin de soutenir les ambitions des entreprises », ajoute-t-il.

**La nécessité d'une place financière métropolitaine :**

Il convient donc de reprendre la copie, ici en Champagne-Ardenne, et construire enfin, avec pragmatisme et réalisme, une structure d'animation de la Finance à la mesure de la Métropole Rémoise et de ce qu'elle représente aujourd'hui et compte tenu de sa dimension évolutive, de ses alliances possibles en réseau dans le futur (G3-G10-Gx ?) et de sa situation géographique.

Le mode opératoire, pour élaborer ce nécessaire dispositif, y gagnera en s'inspirant des meilleures pratiques sur le territoire national. Un clonage de LYON PLACE FINANCIERE ET TERTIAIRE est fortement recommandé compte-tenu de l'ancienneté et du grand dynamisme de cette Place. Nous inspirer également de spécificités relevées dans les six autres Places Régionales s'inscrit évidemment sous l'angle du bon sens.

Dans un même esprit, il est également recommandé de se rapprocher de grandes instances nationales dédiées à la vulgarisation, l'animation ainsi que la recherche et le développement dans l'Industrie Financière, au service du développement économique de la Nation et de ses composantes. Parmi ces acteurs de marque, citons :

- **PARIS EURO-PLACE** : Cette Association créée en 1993 a pour objectif de promouvoir l'attractivité de la Place Financière de Paris et de contribuer à son rayonnement européen et international. Elle est force de propositions sur les évolutions réglementaires et fiscales dans un

contexte de renforcement de l'encadrement réglementaire et prudentiel des marchés financiers. Elle stimule également la recherche et l'innovation en Finance.

- **FINANCE INNOVATION : Pôle de Compétitivité Mondial** labellisé par l'Etat en 2006 pour bâtir des projets industriels et de recherche à haute valeur ajoutée et conforter la position de PARIS comme principal pôle européen d'expertise financière ce pôle poursuit sa mission de hub à projets collaboratifs grands comptes / PME / Académiques, et prône les solutions innovantes en matière de financement des PME, ainsi que de nouvelles solutions face à la crise, d'avantage porteuses de sens et d'emplois sur les territoires.

- **AFIC : Association Française des Investisseurs pour la Croissance** : elle assure la promotion du Capital-Investissement, participe à son développement et garantit son exemplarité en fédérant l'ensemble de la profession. Elle regroupe l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France et compte 278 membres actifs et 168 membres associés issus de tous les métiers de services qui accompagnent les investisseurs et les entrepreneurs.

**Quelques conditions de la réussite :**

En priorité : « une architecture ouverte » Cette place financière ne doit surtout pas être l'outil exclusif du monde de la Finance. Sa vocation première est d'être un forum d'acteurs diversifiés, complémentaires ayant une mission : celle de la compréhension, la maîtrise et la modernisation de la finance au service de l'Economie du territoire métropolitain.

Sa gouvernance requiert indépendance, expertise et efficacité. Il s'agit de créer et délivrer l'utilité attendue par les acteurs résidents et ceux qui les rencontrent pour leur fournir les prestations attendues.

Sa dynamique ne peut qu'être collective, au service de tous et des territoires d'appartenance. Elle est également un levier d'attractivité, visible et mesurable. Ce n'est pas un outil de lobbying au service de quelques communautés organisées.

**CONCLUSION :**

Le paysage financier de notre territoire de proximité mérite vraiment de s'étoffer, en appui de son attractivité et de la croissance potentielle de l'économie au service de tous ses acteurs.

Le secteur bancaire français est présent, depuis longtemps et remplit ses missions à l'optimum de ses moyens. Il ne faut pas oublier toutefois que seul l'un des opérateurs dispose désormais de la décision finale sur place, en son siège social. Au surplus des acteurs bancaires d'envergure venant d'autres pays d'Europe opèrent ici de plus en plus souvent.

En matière de capital investissement, un seul fonds autonome a été créé au cours des 30 dernières années. Il n'a investi que 23 millions d'euros durant cette longue période.

Des fonds d'investissement localisés à Paris, Lille, Strasbourg ou encore à l'étranger (Belgique – Luxembourg – Allemagne – Pays-Bas – Angleterre) s'intéressent de plus en plus souvent à notre Région.

Aucune émission d'emprunt public n'a encore été organisée dans nos territoires alors que d'autres régions ou métropoles émettent régulièrement en France depuis des décennies.

**Il nous faut développer les initiatives et accroître notre marge d'autonomie financière. L'épargne disponible de nos concitoyens existe ici comme ailleurs. Mais la dynamique de l'investissement financier de proximité peut réellement faire mieux.**

THINK TANK « DROITS DE CITÉ »

50 BOULEVARD LUNDY  
51100 REIMS - WWW.REIMS-15EME-METROPOLE.FR

THINK TANK  
DROITS  
de CITÉ